

Inforquartier Schuman

Bulletin d'information du GAQ, Groupe d'Animation du Quartier Nord-Est

Numéro 6, Septembre 1994



Le discours et la pratique

Ces jours-ci vous êtes sollicités pour exprimer votre vote pour un parti, pour un(e) ou des hommes/femmes politiques, pour un programme politique.

Une nouvelle fois vous êtes submergés par des slogans mirifiques, de belles paroles et des promesses alléchantes ! La comparaison de ces promesses avec l'expérience de ces dernières années dans notre quartier peut vous porter à des conclusions très négatives et vous conduire même à un rejet en bloc de la classe politique et du processus démocratique. Ce serait compréhensible, mais cela n'aiderait en rien et ce serait même une erreur.

Au contraire il faut prendre l'initiative et faire comprendre à ceux qui sollicitent nos voix ce que nous voulons. Cela se résume en quelques mots : respect des promesses faites pendant la campagne électorale et plus de transparence dans la gestion des affaires communales. Plus concrètement, cela signifie que l'administration communale doit voir augmenter les moyens mis à sa disposition et les concentrer dans les secteurs dont nous avons le plus besoin : police communale, propreté, urbanisme, et que les citoyens reçoivent toutes les informations dont ils ont besoin pour contrôler l'activité de leurs édiles.

Peu de mots, mais quel changement dans la vie de tous les jours s'ils étaient traduits en actions concrètes !

La propreté c'est aussi notre affaire

La propreté est un aspect essentiel de la qualité de vie dans un quartier. Les habitants et le GAQ y attachent une grande importance. Malheureusement la situation dans notre beau quartier est loin d'être satisfaisante: les rues sont pleines de détritues de tous genres, des poubelles sont déposées sur les trottoirs en dehors des heures prévues, des dépôts sauvages apparaissent dans plusieurs endroits, les alentours des bulles à verres sont carrément dangereux et les chemins des espaces verts sont pleins d'excréments canins.

L'amélioration de la situation demande des efforts de part et d'autre. Les autorités doivent faire plus, mais les habitants doivent également apporter leur contribution.

En dépit de quelques efforts récents (on voit beaucoup plus souvent des balayeurs dans nos rues et des poubelles sont apparues aux coins de quelques rues) les services communaux et régionaux peuvent et doivent faire plus. Les alentours des bulles à verre restent sales et dangereux à cause des morceaux de verre. Les dépôts sauvages ne sont pas enlevés suffisamment vite et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour nettoyer les rues et les espaces verts. Nous n'aimons pas le rappeler, mais les autorités communales et régionales devraient peut-être également intensifier l'acti-

Coin Michel-Ange / Cortenbergh: recours au Conseil d'Etat

Le GAQ et les habitants les plus directement concernés ont introduit un recours au Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme que la Région a délivré le 10 juin. La Ville de Bruxelles, qui n'avait pas statué dans le délai imparti, a elle aussi introduit un recours similaire.

Le 10 juin dernier, les autorités régionales - ces mêmes autorités qui proposent aux Bruxellois un Plan Régional de Développement (PRD) plein de beaux mots comme "périmètres de protection accrue du logement", protection du patrimoine, retour des

(suite page 2)

(suite page 3)



Michel-Ange/ Cortenbergh habitants à Bruxelles, etc. - ont délivré un permis d'urbanisme qui prévoit la démolition de quatre maisons le long de l'avenue de Cortenbergh, des modifications importantes de trois maisons le long de l'avenue Michel-Ange dont l'une sera affectée à des bureaux (il s'agit d'un immeuble repris en catégorie II - "immeuble remarquable ne pouvant subir que des transformations mineures" - dans le Règlement Général de la Bâtisse) et la construction de parkings en souterrain sur toute la profondeur des parcelles alors que le Règlement Général de la Bâtisse fixe une profondeur maximum de 15 mètres.

Tous ces chambardements sont nécessaires pour faire place à un immeuble de huit étages de style contemporain (métal et verre) qui surplombera les belles maisons de l'avenue Michel-Ange et défigurera irrémédiablement la perspective de cette belle avenue.

Le permis avait été octroyé par la Région car la Ville, grâce au "courage" de l'ex-bourgmestre Michel Demaret ("*Ce dossier, je*

m'assieds dessus"), n'avait pas réagi dans les délais impartis. Comble du raffinement, elle avait émis un avis négatif sur ce dossier, mais elle l'avait fait le 10 juin, hors délai et le jour même où la Région délivrait le permis.

Le Groupe d'Animation du Quartier Nord-Est (GAQ) et les avocats qu'il a consultés estiment que ce permis est entaché de nombreuses irrégularités qui devraient conduire le Conseil d'Etat à l'annuler.

La Ville de Bruxelles, pour sa part, estime que le délai pour le passage du dossier à la Région n'était pas dépassé car le promoteur avait promis, lors de la séance de la Commission de concertation du 18 janvier, des plans modificatifs que la Ville attend toujours.

Le Conseil d'Etat statuera sur ces points de fait et de droit. Par contre, les Bruxellois peuvent d'ores et déjà porter un jugement sur la cohérence dont font preuve les autorités régionales et sur la compétence et la diligence de celles de la Ville de Bruxelles. ♦

Ambassade du Luxembourg

Une enquête publique d'un caractère particulier s'est ouverte début septembre. En effet, elle concernait une demande de permis d'environnement pour l'exploitation d'un chantier sur les parcelles des n° 73-77 de l'avenue de Cortenbergh et du n°2a de la rue Rembrandt.

Renseignements pris à la Ville, l'enquête publique relative au permis d'urbanisme pour la démolition/construction d'immeubles sur ces parcelles ne devrait s'ouvrir que plus tard (!?).

Rappelons que l'Ambassade du Luxembourg souhaite depuis longtemps démolir les bâtiments et abattre les grands arbres existants pour installer ses missions diplomatiques dans une partie des bâtiments à construire et en louer une autre à des bureaux. Un bâtiment, plus petit, côté rue Rembrandt serait destiné au logement. Mais l'affiche rouge récemment placardée ne dit pas tout cela.

Vu la taille des enjeux et les nuisances qu'entraînerait la réalisation du projet, les

Horeca, ça suffit !

Les habitants des rues Archimède, Franklin et Stévin en ont assez. Malgré les promesses des autorités et des décisions négatives récentes, les tentatives d'ouvrir de nouveaux restaurants et cafés continuent.

Au numéro 71 de la rue Archimède, une demande de permis d'urbanisme vise à transformer la maison de façon à y installer un restaurant, alors qu'une demande analogue avait été refusée il y a deux ans.

Plus grave encore, on vient d'apprendre que le propriétaire du 47, avenue Michel-Ange souhaite ouvrir dans cet immeuble un

restaurant alors que la Commission de concertation du 21 décembre 1993 avait donné son accord sur le permis d'urbanisme demandé "*à l'exclusion d'affectation horeca au rez-de-chaussée*".

Les habitants et le GAQ continueront à s'opposer à toute nouvelle installation d'établissement Horeca dans ces rues.

N'oublions pas qu'elles sont situées en zone de logement au plan de secteur, en zone d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique (ZICHE) et en "périmètre de protection accrue du logement" au PRD. ♦

Fonctionnaires européens pour Bruxelles.

L'Association des fonctionnaires européens pour la qualité de la vie à Bruxelles est née. Conscients des énormes problèmes urbanistiques que connaît Bruxelles et plus précisément les alentours du rond-point Schuman, ses membres entendent agir pour contribuer à y remédier au niveau des institutions qui les emploient et des autorités de leur pays d'accueil. Ce 29 septembre, l'Association invite M. Robert HOTYAT, secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, à une conférence-débat sur "La réglementation en matière d'urbanisme et sa pratique en Région bruxelloise" [Loi57 salle O/B]

Contact : E. Nisbet (tél. 295 02 00) ♦

Compte bancaire du GAQ / Bankrekening van het GAQ

001-1128651-35

rue Charles Quint / Keizer Karelstraat, 130
1040 Bruxelles / Brussel

Cotisation / Bijdrage 1994 : 500 fr.

mais des dons de 1000 francs ou plus seraient les bienvenus ! maar gaven van 1000 fr. of meer zijn welkom !

habitants et le GAQ se sont opposés au saucissonnage du dossier et ont demandé aux autorités que l'enquête actuelle soit suspendue et que la demande de permis d'urbanisme soit mise à l'enquête en premier ou, au

moins, en même temps. Quelle est la logique qui pousse à octroyer maintenant un permis pour un chantier relatif à un projet immobilier qui, plus tard, ne serait peut-être pas autorisé ? ♦



Commissions de concertation

le 5 juillet 1994

Boulevard Charlemagne 27a : [transformation de l'immeuble à usage administratif et résidentiel avec démolition et reconstruction de l'annexe du rez et extension au niveau de la toiture] Avis unanime "Vu la modification des plans, FAVORABLE à condition que le rez soit à usage privatif et que les bureaux soient liés à l'habitation".

Rue de Pascale 9 à 13 : [Construire après démolition, un ensemble regroupant des logements et des bureaux - façades à rue maintenues et partiellement transformées] Ville de Bruxelles, IBGE, SDRB "FAVORABLE à condition de : prévoir des entrées séparées pour les logements et les bureaux; respecter la pleine terre prescrite par le PPAS; supprimer les arrondis en toiture et retrouver la typologie des lucarnes propres à ces constructions; revoir l'éclairage des escaliers" SMS "DEFAVORABLE sur les motifs de l'enquête"

Rue Breydel 17 : [Ajout au complexe monstrueux du Breydel II de la seule maison que les promoteurs n'avaient pu acheter à l'époque] Ville de Bruxelles, IBGE, SDRB "FAVORABLE sur la dérogation à condition de diminuer les surfaces construites dans le projet et/ou dans le permis déjà délivré" SMS "Abstention" Requiem pour une zone définie d'intérêt prioritaire dans l'Etude

Espace Bruxelles-Europe et "périmètre de protection accrue du logement" au PRD !

le 2 août 1994

Rue Belliard 230/238 - Breydel 2 - 10 [élargissement de la porte des garages à 6 mètres] Ville de Bruxelles, "DEFAVORABLE, demande l'application stricte du PPAS" SMS "DEFAVORABLE à l'entrée élargie pour des raisons d'esthétique" AUAT, IBGE, SDRD "Abstention"

Boulevard Charlemagne 38 [aménagement de 9 studios] Reporté

Pour mémoire : la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles est composée de représentants des administrations suivantes: La Ville de Bruxelles; l'A.U.A.T (Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire), Région; la S.D.R.B. (Société de Développement Régional de Bruxelles), aspects économiques; l'I.B.G.E. (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement), aspects environnementaux; le S.M.S. (Service des Monuments et des Sites), patrimoine et esthétique.

Propreté

l'absence de répression des violations. A moyen terme, il serait nécessaire d'envisager une augmentation de la fréquence du ramassage des ordures ménagères et l'introduction de collectes sélectives ainsi que cela se fait dans d'autres villes et communes.

Mais si les autorités doivent faire plus pour nettoyer le quartier c'est que quelqu'un le salit. C'est donc aux habitants de faire plus attention et d'inviter poliment leurs voisins ou les visiteurs de passage à en faire autant. Certes, la fréquence des ramassages des ordures ménagères n'est pas idéale, mais, dans l'attente d'une amélioration de la situation, chacun devrait respecter les jours et les horaires pour le dépôt des poubelles sur les trottoirs.

Par ailleurs, chacun devrait faire un effort pour faire "maigrir sa poubelle", c'est à dire modifier ses achats de façon à produire moins de déchets (refusez les emballages volumineux et superflus !), et utiliser des sacs solides.

La publicité toutes boîtes est un véritable fléau ! Trop souvent un seul paquet de dépliants mal délivré est dispersé par le vent sur toute

la longueur d'une rue. Les balayeurs passeront un jour, mais c'est dans notre intérêt de faire l'effort d'enlever les papiers sur notre trottoir. En attendant, des efforts sont accomplis par l'association pour diffuser des autocollants "publicités, non merci" et pour le faire respecter par les sociétés chargées de la distribution.

Il y a quelques siècles, il n'existait pas d'égouts et les pots de nuit étaient vidés au milieu de la rue. Aujourd'hui cette seule pensée nous dégoûte. Et pourtant c'est précisément le comportement tenu par beaucoup de propriétaires de chiens ! Ils devraient obliger leurs compagnons à satisfaire leurs besoins dans leurs jardins ou aux endroits appropriés des caniveaux ! Les espaces publics, les allées des squares et des jardins appartiennent aux habitants et aux enfants, pas aux chiens ! Que chacun d'entre nous donne l'exemple, s'il est propriétaire d'un chien, et demande aux autres de tenir un comportement plus respectueux.

Le GAQ continuera de demander à la Ville et à la Région de faire plus, mais soyons conscients du fait que la propreté de notre quartier dépend en grande partie de nous tous. ♦

Propreté : numéros de téléphone utiles

Echevinat de l'environnement de la Ville de Bruxelles	512 10 88
Service Eco-Conseil de la Ville de Bruxelles	514 47 46
Info Propreté de la Ville de Bruxelles	217 12 76
Télé-Environnement de la Région bruxelloise (produits toxiques et dangereux, "coins verts", récolte de papier et textile, déchets verts, compostage	775 75 75
Dépôts clandestins, enlèvements spéciaux	502 81 81

Il est possible de contacter le GAQ en participant aux réunions mensuelles qui se tiennent le dernier mardi de chaque mois, rue J. W. Wilson 21, à 20 h 15 ou en contactant le président de l'association Etienne Christiaens 733 09 10 ou Fabio Colasanti 299 43 74 - 736 26 16; Christian Dekeyser, 504 63 93 - 736 56 16; Olivier de Lovinfosse 230 57 19; Andrés Sorin, 732 45 33; Ferdinand Snoy 735 58 29; Marcello Solazzi 733 09 28; Yolande Roosen 736 95 54.

Het comité staat open voor alle inwoners van de wijk ongeacht hun moedertaal of nationaliteit. **Nederlandstaligen zijn dus van harte welkom!** Het GAQ vraagt evenwel om uw begrip voor het feit dat de vergaderingen in het Frans worden gehouden en dit om praktische redenen (meerderheid van Franstaligen en sterke vertegenwoordiging van andere taalgroepen).

The GAQ is open to all residents of the "Quartier Nord-Est" irrespective of their nationality. Indeed, nationals of various countries take part in our monthly meetings. If you are interested in what goes on in the area where you live, you are welcome to join us. If you are prepared to lend a hand, you are even more welcome. For obvious practical reasons the normal business of the "Comité de quartier" is conducted in French.



Les habitants de l'îlot Joseph II - Stévin veulent racheter leur îlot

L'histoire du quartier Joseph II - Stévin se confond pour son malheur avec celle des extensions du Marché Commun. Dès 1971, un arrêté d'expropriation est pris pour quatre îlots délimités par les rues de la Loi, Joseph II, Stévin, avenue Livingstone, chaussée d'Etterbeek, bd. Charlemagne. La Régie des bâtiments souhaite notamment y construire un immeuble pour abriter les services de traduction de la Commission CEE, la "tour de Babel". De 1971 à 1981, entre les habitants (ex-locataires des propriétaires expropriés et désormais locataires du Ministère des Travaux Publics - Régie des Bâtiments) se déroule une guerre d'embuscade, qui se termine par une fragile victoire des habitants : en 1981, l'arrêté d'expropriation du 26 août 1971 est "partiellement" abrogé par un autre arrêté royal.

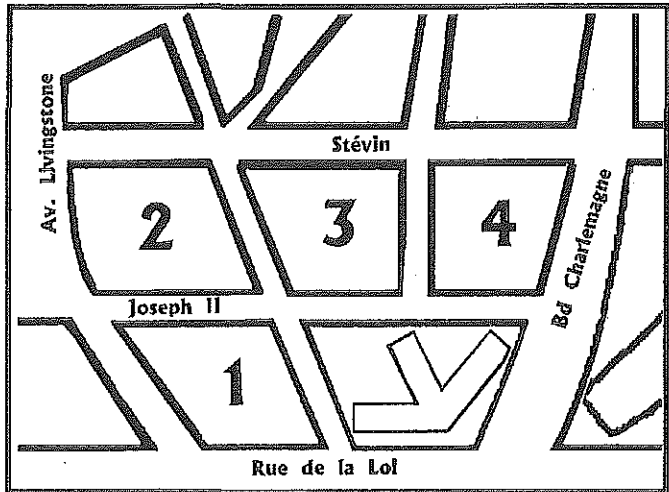
En 1984, la Communauté Européenne et le gouvernement national décident de construire la "tour de Babel" de l'autre côté du rond-point Schuman, au coin entre la rue Belliard et l'avenue d'Auderghem (l'immeuble "Breydel"). Cela étant décidé, que faire dès lors de ces îlots? Sachant que le comité de quartier y est actif et efficace, les mesures prises visent à déstructurer le tissu social. Le bloc 1 (voir dessin) est depuis longtemps rasé. Les îlots 2 et 4 seront vendus, par lots de trois ou quatre maisons, aux enchères et à des prix qui interdiront à aucun habitant de se porter acquéreur de sa propre maison, en fût-il l'occupant depuis vingt ans... S'en suivit une série de départs et une série de maisons vides pour cause de spéculation.

Quant à l'îlot 3, il fut décidé qu'il serait cédé à la Ville de Bruxelles par les Travaux Publics aux termes

d'un échange où la Ville céderait aux Travaux Publics les rez-de-chaussée commerciaux du Palais des Beaux-Arts, rez-de-chaussée estimés à 26.750.000 F. La Ville verserait donc en complément aux Travaux Publics une soulte de 66.500.000 F. D'où valeur de l'îlot: 26.750.00 + 66.500.000 = 93.250.000 F.

Si la Ville monte cette opération financière, c'est dans l'esprit des habitants, pour qu'une vaste opération de rénovation pour, par et avec les résidents soit mise sur pied au bas des tours du Marché Commun. Pour qu'un autre mode de vie que le Far-West urbanistique soit encouragé, et enfin pour qu'une barrière solide et vivante d'habitat empêche les tentacules communautaires de progresser vers les squares Marie-Louise, Ambiorix, Marguerite.

Hélas! Il n'y avait pas, à la Ville, contrairement à ce que nous croyions, de pensée urbanistique à long terme, de prospective, de philosophie de la ville. En 1987, le Conseil Communal transfère les 115 millions de subsides alloués par la Région vers la caserne de la place du Jeu de Balle. Pire, la Ville fait un appel d'offre restreint à douze promoteurs (vous avez bien lu : PROMOTEURS) pour l'achat de l'îlot 3. D'où grand frisson chez les habitants sur fond de façadisme, de flats, de duplex, d'hôtels résidentiels, etc, etc.... C'est la C.E.I. qui aurait emporté le marché si un autre promoteur, Stéve Invest, s'estimant lésé par la procédure, n'avait pas porté l'affaire devant les tribunaux. Dans le même temps et après moult péripéties, la Régie des Bâtiments du Ministère des Travaux Publics réembraie sur le projet. La soulte n'ayant jamais été payée par la Ville,



le Ministère des Travaux Publics conteste la validité des accords pris antérieurement.

Nous vous épargnons le détail des manoeuvres et des procédures : il nous faudrait l'équivalent des oeuvres d'Alexandre Dumas en moins passionnant. L'actuelle situation ne manque pas d'un certain piment et - si le logement et la vie quotidienne de dizaines de familles n'en dépendaient pas - d'un certain comique: l'Echevin des propriétés Communales de la Ville de Bruxelles est incapable, vu l'imbroglie juridique actuel, de dire aux habitants de l'îlot QUI est propriétaire de leurs maisons et QUI constitue leur interlocuteur : la Ville, le ministère des Travaux Publics, un des deux promoteurs (C.E.I ou Steve Invest). De toute façon, personne n'a rien payé à personne!

Et les habitants là-dedans? Habités depuis 1971 à vivre dangereusement, ils s'appêtent à trouver la parade. Comptés pour rien tant par les Pouvoirs Publics que - c'est plus habituel - par les promoteurs privés, ils sont à la recherche d'investisseurs privés et publics qui leur permettraient de réunir la somme de 96 millions. Cela

leur permettrait de se porter acquéreurs de leurs propres maisons et d'être, face aux Pouvoirs Publics, des interlocuteurs porteurs d'un projet urbain, social, culturel, original.

Utopique ? Pas certain. Les premières démarches s'avèrent encourageantes. Il y a vingt ans, personne n'aurait cru à la chute du Mur de Berlin ou à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Modestement, à notre place de citoyens, nous allons essayer de ne pas laisser construire d'autres murs, sans âme, dans notre quartier.

Les habitants de l'îlot

**Nouvelle
adresse!
Nouvelle
date!**

Les réunions mensuelles du GAQ se tiennent maintenant dans l'école au n°21 de la rue J. W. Wilson (entre la rue de Gravelines et la chaussée de Louvain) le dernier mardi du mois.

Notez donc dans votre agenda les 25/10, 29/11 et 20/12 à 20 h. 15



Les institutions européennes se penchent sur le problème de la circulation à Bruxelles dont elles se savent partiellement responsables

La Direction Générale XI de la Commission Européenne est responsable de la politique de l'environnement dans l'Union Européenne. Elle est à l'origine de multiples études très intéressantes (comme le Livre Vert sur l'Environnement Urbain).

Lorsqu'elle présente à Bruxelles (p.e. colloque d'Interenvironnement-Bruxelles sur la modération du trafic) ses recommandations pour un développement durable et pour une ville sans voiture, elle est interpellée par les comités d'habitants pour l'incohérence de son discours avec sa pratique sur le terrain. Rappelons simplement que le tunnel Cortenbergh fait suite à une demande de l'UE de pouvoir évacuer 2200 voitures à l'heure des parkings de ses nombreux immeubles entourant le Rond-Point Schuman.

Suite aux observations des habitants et des fonctionnaires eux-mêmes, la DG XI a décidé de lancer une étude concernant "la mobilité des personnes et des marchandises due à la localisation des activités administratives à Bruxelles et

concernant son impact sur l'environnement afin de trouver les solutions les plus avantageuses pour réduire les influences négatives". Un des aspects de cette étude consistera à interroger le personnel de la plus grande entreprise génératrice de circulation automobile, à savoir: les Institutions européennes elles-mêmes.

On demandera aux fonctionnaires dans quelles conditions ils sont prêts à opter pour un mode de transport moins polluant ou à partager leur voiture avec d'autres afin de contribuer à une réduction du taux de CO₂ à Bruxelles. Un autre aspect de l'étude sera de réfléchir aux avantages éventuels d'une relocalisation de la fonction administrative dont celle de l'Union Européenne elle-même.

Le simple fait de lancer une étude pareille semble augurer d'une prise de conscience de l'Union Européenne de sa coresponsabilité dans le développement de la Région de Bruxelles-Capitale. Les habitants seront vigilants pour que cette recherche soit suivie d'effets concrets et tangibles dans leurs quartiers.



Poste Cortenbergh

Vous vous souvenez certainement de la pétition signée au printemps par 3000 fonctionnaires européens, demandant à Elio Di Rupo d'intervenir contre la démolition de la poste de l'avenue de Cortenbergh.

Le ministère des Communications avait prétendu alors ne pas être concerné par cette initiative, le terrain où se trouve le bâtiment art-déco devant être incessamment cédé par "La Poste".

Or voilà que depuis quelques semaines un grand panneau annonce la construction pour "Bâtiments et Ponts Construction (BPC) d'un nouveau complexe postal au n° 16. L'immeuble actuel occupe les n° 12 à 16 de l'avenue. Le projet prévoit, par ailleurs, des parkings en sous-sol pour la Commission Européenne.

Une fois de plus, la transparence règne. A suivre. ♦

En bref . . .

Aménagement du coin rues de Pavie et de Gravelines. Saisi par l'échevin Guy Levacq d'un projet d'aménagement de ce terrain vague en aire de sport, le GAQ a consulté ses membres et les riverains. Suite à ces contacts, il a demandé à la Ville de Bruxelles d'étudier la possibilité de mettre ce terrain à la disposition de l'Athénée Adolphe Max-Carter avoisinant qui souffre d'un manque cruel d'espace. ✓

Enfin, une remise des lieux dans leur état d'origine. Un commerçant avait installé il y a plusieurs années un magasin de meubles au 54 rue Franklin. Pour ce faire, il avait supprimé sans autorisation un balcon et une pierre bleue pour les remplacer par une haute fenêtre façon avenue Louise. En contestant l'atteinte au patrimoine et non l'affectation des lieux, le GAQ a demandé à la Ville de Bruxelles d'agir en justice. La procédure est enfin terminée et l'immeuble concerné a recouvré à présent tout son lustre d'antan. ✓

Les habitants demandent un PPAS

Les habitants des îlots 3 et 4 (voir article à la page 4) vont demander à la Ville de Bruxelles l'élaboration d'un Plan Particulier d'Affectation des Sols (PPAS) pour leurs îlots. Ils profitent ainsi d'une disposition introduite dans la nouvelle ordonnance régionale sur l'urbanisme qui permet à un tiers des habitants d'un périmètre de demander aux autorités l'élaboration d'un PPAS.

L'élaboration d'un tel plan, qui fixe de façon très détaillée ce qui peut être construit sur le périmètre de référence et les affectations, est

très importante. En effet dès qu'un tel plan existe il n'y a plus d'incertitude quant à ce qui peut être réalisé et les promoteurs qui laissent actuellement pourrir de façon ignoble les maisons de l'îlot 4 n'auront plus intérêt à continuer ce jeu.

Pour l'îlot 3, propriété publique, ce PPAS constituerait une garantie contre toute possibilité d'utiliser ces maisons à des fins différentes de celles définies au cours de l'opération Ville-Habitants que ces derniers souhaitent voir réaliser.





Le classement des squares en assurera-t-il la quiétude ?

Publicité électorale

Le GAQ tient à se démarquer très nettement du tract "Infos Nord-Est" émis par le candidat BSC-CVB Jacques Lebegge et de tout autre tract électoral qui pourrait suggérer un amalgame entre une formation politique et notre comité de quartier.

Le GAQ se réjouit du fait que des partis politiques et des candidats rejoignent ses positions sur les thèmes de la défense de la qualité de la vie à Bruxelles et il est reconnaissant aux mandataires politiques qui agissent concrètement pour la défense du quartier Nord-Est.

Mais le GAQ tient à souligner son indépendance absolue de toute formation politique dont la meilleure garantie est le fait que le financement de ses activités est assuré par les cotisations et les dons d'habitants du quartier.

En bref . . .

Strauven qui pleure Il y a quelques semaines, la superbe grille qu'il a conçue pour Saint Cyr (11, square Ambiorix) a été emportée par une voiture conduite par un jeune homme, apparemment en état d'ivresse, vers deux heures du matin. Un ferronnier pourra-t-il la reconstruire dans ses moindres détails ?

... et Strauven qui rit. La "maison des vitraux", rue Van Camphenout 51, a retrouvé toute sa jeunesse grâce à la propriétaire de ce lieu classé Gabrielle Lefevre. Elle a fait appel à une série d'artisans pour restaurer, notamment, les balcons et refaire les châssis en chêne. ✓

Notre beau quartier, qui peut se targuer de compter pas moins de 26 maisons et hôtels de maître classés, a été mis à l'honneur le 14 juillet dernier. C'est en effet au tour de l'élégante enfilade des squares Marguerite, Ambiorix, Marie-Louise et de l'avenue Palmerston d'être promue au classement par le gouvernement régional bruxellois.

C'est en leur qualité de site que les squares sont aujourd'hui classés. Ils bénéficient ainsi légalement d'une protection qui couvre les biens qu'ils renferment -arbres, sculptures, plans d'eau - aussi bien que leur tracé. Désormais, ce riche patrimoine ne peut plus faire l'objet d'aucune modification sans l'ouverture d'une enquête publique et la saisine de la Commission Royale des Monuments et Sites.

Le Secrétaire d'Etat au patrimoine, qui a déposé la proposition de classement des squares au gouvernement, a d'autres projets encore pour notre quartier. En effet, il considère que les squares sont indissociables de leur patrimoine architectural, de nombreuses maisons y étant d'ailleurs déjà classées, et a chargé ses services de préparer le dossier des ensembles architecturaux de qualité qui les bordent pour leur conférer éventuellement une protection.

En outre, il va faire préparer en 1995 un livre sur l'histoire et le patrimoine de notre quartier, qui sera publié dans la collection "Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire" éditée par la Région bruxelloise. Enfin, comme partout dans la Région, il est question d'installer des panneaux signalant la présence des biens et des sites classés.

Voilà qui fera plaisir à tous les amoureux du patrimoine et à tous les défenseurs des espaces verts qui chérissent notre quartier.

Mais qu'en est-il du trafic de

transit que le Plan Régional de Développement (PRD) prévoyait de canaliser par le bas du square Marie-Louise, provoquant ainsi la révolte des habitants ?

Déjà, la Ville de Bruxelles n'a pas été insensible aux arguments des habitants puisque dans son avis sur le PRD adopté le 24 juin, elle a préconisé une hiérarchisation plus poussée des voies de circulation, établissant au moins trois niveaux et, à défaut, de supprimer comme axes de transit tous ceux qui étaient prévus dans le PRD pour notre quartier "vu qu'il s'agit soit d'une erreur manifeste, soit d'une situation de fait que l'on cherche à inverser, soit d'un maillage trop fin".

Maintenant, la Ville de Bruxelles ne peut pas en rester là. La valeur esthétique et récréative des squares ayant reçu la consécration du classement, il lui faut s'atteler à une tâche plus ambitieuse qui est d'y restreindre le trafic automobile intempestif et d'en limiter la vitesse. Seules des mesures volontaristes dans cette voie, qui sont précisément du ressort de nos politiciens communaux, permettront de donner tout son sens au classement des sites de qualité dont notre quartier est doté, à savoir rendre la ville belle, agréable à vivre pour ses habitants et accueillante pour ses visiteurs. Il s'agit de traduire par des mesures concrètes le fait que les squares forment un ensemble prestigieux qu'il serait inadmissible d'éventrer par une circulation de transit volumineuse et rapide.

La balle est donc maintenant dans le camp des autorités communales. Qu'elles sachent se montrer dignes de la distinction reçue pour que les abords de nos squares ne soient pas de vulgaires collecteurs de trafic, dangereux et bruyants, mais des rues qui invitent à la promenade. Quant à nous, il s'agit d'être vigilants pour que ce noble objectif soit réalisé. ♦